

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

OBJET / GAIA

Convention de mise
à disposition de la
cour de l'îlot
Chapelet au Bas
Cambo, à l'occasion
des fêtes patronales

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
20 février 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak : 25

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, premier adjoint.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, Mme Corinne Othateguy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaïa Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Jean-Noël Magis, M. Peïo Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Bernadette Jougleux à M. Christian Devèze, M. Jean-Noël Magis à M. Pascal Bourguet, M. Peïo Etchelecu à M. Patrice Dor, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

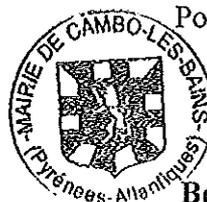
Mme Pascale Lespade, adjointe précise que la commune utilise la parcelle cadastrée BC 208 pendant les fêtes du Bas-Cambo pour diverses animations.

Il est nécessaire d'établir une convention avec les propriétaires de cette parcelle pour occupation temporaire du domaine privé pendant les fêtes, sur une surface d'environ 168 m².

Le Conseil municipal, où l'exposé de Mme Lespade et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, M. Christian Devèze ne prenant pas part au vote.

DECIDE D'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée, avec la copropriété de l'immeuble situé 1 rue de l'école, pour occupation temporaire de la parcelle cadastrée BC 208 sur une surface d'environ 168 m², pendant les fêtes du Bas-Cambo, à titre gratuit.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :



Pour le Maire empêché
Eliane NOBLIA

Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

